

LES NEWS DE L'IFEF EMPLOI FORMATION

Sommaire

1. JT du Ping
2. Les prochaines formations
3. Augmentation du SMIC
4. Le CPF



Nouvelle édition du JT du PING

“J’ai réussi à... améliorer la visibilité de mon club”

Spécial dirigeants de club

RDV Jeudi 29 septembre à 19h

Nous accueillerons des dirigeants de clubs ayant développé leur communication avec succès.
Venez écouter leur témoignage et partager le vôtre !
Ils vous expliqueront comment ils ont fait et ils répondront à toutes vos questions.

Ce sera aussi pour vous l’occasion de nous parler de votre propre expérience !

Nos intervenants :

- Julien Chometton, dirigeant de Monqui Pong en AURA
- Florian Knittel, co-dirigeant du club de Strasbourg Eurométropole
- Patrice Pradelles, le président Saint Paul Cap de Joux en Occitanie

On vous retrouve le **29 septembre à 19h** pour ce JT.

Rejoignez-nous en cliquant sur le lien :

<https://zoom.us/j/97578267382pwd=UjJLaGQ3WUE4eHZweXB6Njk0Q1VSQT09>

En attendant le jour J, Julien Chometton, l’un de nos intervenants, a un message pour vous :

Écoutons-le ! <https://youtu.be/eU3Lcyj7MnY>

Les prochaines formations

- **Formateur fédéral** : Les 07 et 08 novembre à Paris
- **Ping santé maladie d'Alzheimer** les 03 et 04 octobre 2022 - Salle Jean-Philippe Gatien - 74 Rue de la Trésorière - 74 Rue de la Trésorière - 16000 Angoulême
- **Juge Arbitre National**: du 09 au 12 février 2023 à Bourges
- **Arbitre national** : sélection aux Championnats de France du 14 au 16 février 2023 à Agen et examen du 02 au 04 juin 2023 à Flers

Vous souhaitez vous inscrire à ces formations ? rdv sur notre catalogue

<https://catalogue-fft75.dendreo.com/>



Augmentation des rémunérations d'apprentissage à compter d'août 2022

Le SMIC horaire a augmenté à compter du 1er août 2022 (11,07€), .

Retrouvez le tableau des salaires CCNS 2022 : https://www.cosmos-sports.fr/system/files/documents/salaires_ccns_2022_-_septembre_2022_-_smic_aout_chapitre_12.pdf

En conséquence, les rémunérations minimales des contrats d'apprentissage s'appliquent à compter de cette date.

Valeurs applicables à la rémunération des contrats d'apprentissage à compter du 1er août 2022:

Situation	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1re année du contrat	27 % du SMIC soit 453,32 euros	43 % du SMIC soit 721,95 euros	53 % du SMIC soit 889,84 euros	100 % du SMIC soit 1.678,95 euros
2e année du contrat	39 % du SMIC soit 654,79 euros	51 % du SMIC soit 856,26 euros	61 % du SMIC soit 1.024,16 euros	100 % du SMIC soit 1.678,95 euros
3e année du contrat	55 % du SMIC soit 923,42 euros	67 % du SMIC soit 1.124,90 euros	78 % du SMIC soit 1.309,58 euros	100 % du SMIC soit 1.678,95 euros

Le CPF, une source de financement des formations souvent méconnue !

MON COMPTE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Il a une vocation universelle et s'adresse à tous les actifs.

Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du Compte personnel de formation (CPF) est ainsi de contribuer, à l'initiative de la personne elle-même, au maintien de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel. Alors, pensez à votre CPF pour financer l'une des formations du catalogue, la FFTT ayant pour objectif de développer son offre dans ce sens.

ATTENTION AUX ARNAQUES ⚠

Soyez toujours vigilant : ne donnez jamais vos codes CPF (numéro de sécurité sociale, email, identification de connexion) à un professionnel dans toutes situations (démarchage téléphonique sur votre mobile ou votre poste fixe, contact email, entretien en présentiel ...). Ils vous sont propres et aucun professionnel n'est autorisé à vous les demander.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

- [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) : le site de l'assistance et prévention du risque numérique de l'état
- Pour signaler des SPAM vocaux : 33700.fr
- Pour signaler des SPAM par messagerie : signal-spam.fr
- Les informations CNIL sur l'usage du numéro de sécurité sociale

Retrouvez toutes les informations relatives au CPF ➔

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/compte-personnel-formation>



**Nous vous souhaitons une excellente rentrée !
RDV en novembre 2022**